



Cahier d'information Répits scolaires 2018-2019 (à conserver)



Documents à nous transmettre

- Une copie du plan d'intervention établi pour le participant durant la dernière année, le cas échéant
- Une copie des ordonnances médicales, s'il y a lieu

****Merci de nous retourner les documents par la poste dans les 15 jours suivant la réception à l'adresse suivante****

Répit Emergo

Adresse : 1862 rue Jolicœur,
Montréal (Québec), H4E 1X2

Téléphone : 514-931-2882
Courriel : info@repitemergo.com
Site internet : www.repitemergo.com

Attribution des places

1. La priorité est accordée aux participants qui vivent à la maison. Ceux qui résident dans un autre milieu de vie sont donc automatiquement mis sur la liste d'attente. Toutefois, il existe une période de transition de deux années durant laquelle, un participant qui quitte le milieu familial pour aller vivre dans une ressource d'hébergement hors domicile, est encore admissible au répit scolaire.
2. Jusqu'à, quatre répits sont attribués aux familles qui en font la demande (un long répit et trois répits de deux nuitées). Certains parents plus : dans ce cas, nous plaçons le nom de l'enfant «en attente » pour tous les répits qu'il n'a pas obtenus.
3. Certaines particularités doivent être prises en considération :
 - a. le nombre de places en chambre individuelle est limité à deux par répit
 - b. le nombre de places pour les participants iDEFIX est limité à trois par répit
 - c. les places pour les participants qui fuguent durant la nuit sont limitées à une par répit
 - d. les participants en fauteuil roulant sont désormais dirigés vers des ressources plus adaptées

Procédure d'inscription

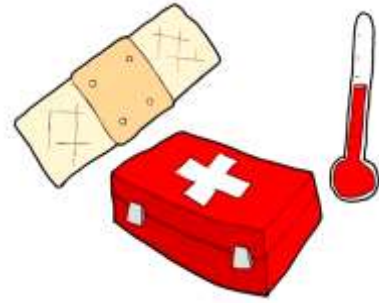
Premier arrivé, premier servi

1. Le traitement des formulaires d'inscription est fait sur réception des originaux seulement. Le formulaire doit nous être retourné par courrier régulier. Aucun formulaire d'inscription n'est accepté par téléphone, télécopieur, messagerie électronique, poste prioritaire ou en personne.
2. Tout paiement (chèque, mandat bancaire ou postal) doit être adressé au nom des « Répit Emergo ». De plus, vous devez indiquer le prénom et le nom du participant sur le devant du chèque.
3. Le coût de chaque répit est payable au moins **deux semaines avant** la date prévue du répit. Sur réception de la confirmation de vos répits, vous pouvez nous faire parvenir des chèques post-datés.
4. Aucun remboursement n'est prévu en cas de départ prématuré d'un participant.

Modalités d'annulation et de remboursement

1. Les frais d'adhésion de 35 \$ ne sont pas remboursables.
2. En cas d'annulation en cours de séjour, vous devrez payer le coût des services déjà reçus. Il y a également une pénalité qui représente la plus petite de ces 2 sommes : 50 \$ ou 10 % du coût des services qui n'ont pas été reçus.
3. L'annulation doit se faire par courriel (info@repitemergo.com), par la poste ou par téléphone (514-931-2882) auprès d'un membre du personnel de l'équipe permanente des Services de répit Emergo (adjoindte administrative, comptable, direction).

Santé



Médicaments

Nous exigeons une dosette (petit contenant avec compartiments, disponible en pharmacie) ou le système alvéolaire de distribution Dispill pour la gestion des médicaments. Idéalement nous souhaitons utiliser le système Dispill préparé par votre pharmacien. Vous pouvez obtenir gratuitement ce service sur demande, en téléphonant à l'avance à votre pharmacie. Il s'agit du mode le plus sécuritaire car le nom du participant et l'heure sont inscrits sur chaque dose. Si vous utilisez une dosette, celle-ci doit être bien identifiée.

Vous devez **obligatoirement** fournir **l'ordonnance valide** ou une photocopie de celle-ci pour chacun des médicaments apportés, qu'il s'agisse des médicaments habituels ou administrés au besoin (PRN).

Les médicaments administrés au besoin doivent se trouver dans leur contenant original portant l'étiquette de la pharmacie et être accompagnés d'un feuillet d'information comportant la procédure d'administration officielle indiquée par le médecin ou le pharmacien, la dose à administrer, les instructions d'administration, l'effet, la durée de l'effet et les effets secondaires du médicament.

Vous devez remettre tous les **médicaments et crèmes médicamentées**, les **ordonnances correspondantes** et une **photocopie de la carte d'assurance-maladie** du participant au coordonnateur des soins de santé à votre arrivée au camp. Il ne doit pas y avoir de médicaments dans les valises à l'arrivée sur le site.

Diète spéciale (sans aucune trace de noix)

Si votre participant suit une diète spéciale, vous devez fournir suffisamment de nourriture pour la durée totale du séjour. Les plats doivent être préparés et bien **identifiés** (nom du participant et contenu). Vous devez également nous remettre le menu de votre participant, correspondant à chacune des journées, avant le début du séjour. N'oubliez pas qu'il est formellement interdit d'apporter de la nourriture contenant ou pouvant contenir des noix ou des traces de noix.

Noix et aliments contenant ou pouvant contenir des traces de noix

Il est **formellement INTERDIT** d'apporter de la nourriture contenant ou pouvant contenir des traces de noix sur le site du camp. Si votre participant suit une diète spéciale, vous devez vérifier ses collations, repas, liquides, céréales, desserts, etc. afin qu'ils ne contiennent pas de noix ou de **traces de noix**.

Maladie cardiaque

Si votre participant a une maladie cardiaque, vous devez nous **faire parvenir** un certificat médical attestant qu'il peut s'adonner aux activités, en nous précisant les restrictions ou les limitations, le cas échéant.

Maladies contagieuses

Si, 15 jours avant son départ pour le camp, votre participant a eu une maladie contagieuse ou a été en contact avec une personne porteuse d'une maladie contagieuse (oreillons, varicelle ou autre), veuillez en aviser le coordonnateur des soins de santé lors de votre arrivée sur le site du camp.

Incontinence

Veuillez prévoir une quantité suffisante de culottes d'incontinence ou de couches pour la durée totale du séjour. Si nous devons en acheter, nous serons dans l'obligation de vous facturer.

Menstruations

Pour cette période, veuillez prévoir des serviettes sanitaires en quantité suffisante ainsi que des médicaments, au besoin. Si nous devons en acheter, nous serons dans l'obligation de vous facturer.

Vêtements et articles à apporter

Voici la liste de vêtements à prévoir pour le répit de votre participant. N'oubliez pas de modifier les quantités selon ses besoins et la météo. Attention : tous les vêtements et les objets personnels doivent être clairement **identifiés**. Nous ne sommes pas responsables des articles et vêtements perdus.

4 sous-vêtements	1 pantalon imperméable	Peigne ou brosse à cheveux
4 paires de bas	1 paire de chaussures	Brosse à dents
2 paires de bas chauds	1 paire de pantoufles	Dentifrice
2 t-shirts	1 paire de bottes de pluie	Crème à raser et rasoir
2 chandails à manches longues	1 sac à linge identifié (pour le linge sale)	
1 pantalon court	2 débarbouillettes	
2 pantalons longs	1 serviette de bain	
2 pyjamas	Shampooing	<u>Selon la température :</u>
1 chapeau de soleil	Déodorant	Crème solaire
1 coupe-vent	Savon	Chasse-moustiques
1 imperméable		Bottes de pluie
		Ensemble de neige
		Tuque, mitaines, foulard

DIVERS



OUTILS DE COMMUNICATION

Compte tenu qu'il existe différents moyens de communication (cahier de communication, pictogrammes, etc.), nous vous demandons d'apporter, lors du séjour de votre participant, l'outil de communication qu'il utilise. Lorsque cela est nécessaire, nous utilisons les pictogrammes de Boardmaker.

PLAN D'INTERVENTION

Si un plan d'intervention a été établi pour votre participant durant la dernière année, nous vous demandons de nous le faire parvenir afin que nous puissions en tenir compte pour lui offrir un meilleur encadrement.

Départ et retour

Nous rappelons aux parents qu'ils doivent accompagner leur enfant au départ et à la fin du séjour. Cette politique vise à renforcer les mesures de sécurité prises pour vous rassurer et assurer à votre enfant les meilleurs soins et un accompagnement de qualité.

Journée de départ

Vous devez conduire votre enfant au siège social sur Jolicœur à 18 h 00. Le transport vers le camp se fait en autobus scolaire. Nous quittons à 18 h 30. Après cette heure, vous devrez reconduire votre enfant sur le site du camp.

Si vous désirez conduire votre enfant directement au camp, veuillez nous en aviser. Dans ce cas, l'accueil se fait vers 19 h 45 à la Colonie de Granpré.

Journée de retour

Vous devez reprendre votre enfant au siège social à 16 h 00. Si vous venez le chercher directement au camp, vous devez le faire à 14 h 00.

Nous vous rappelons qu'à compter de 16h 15 (ou 13h 45 si vous venez reprendre votre enfant au camp), le parent qui arrive en retard devra payer une amende au coût de 1\$ par minute.

N.B Si vous ne venez pas conduire ou chercher votre enfant vous-même, veuillez nous en aviser et nous mentionner le nom de la personne qui sera présente.

Attention : le transport adapté n'est pas accepté

En raison de la présence obligatoire du parent, le participant ne peut pas arriver ou partir du camp en transport adapté.

Trajet

Colonie deGrandpré

(Anciennement connu sous le nom Colonie des Bosquets)

756, chemin des Patriotes

Otterburn Park (Québec), J3H 1Z5

Tél. : 514-312-1423 (répondeur seulement)

Option 1 : Pont Champlain

- Suivre **AUT-10 E** en direction de Sherbrooke
- Prendre la sortie **11** pour rejoindre **AUT-30 E** en direction de **Sorel / AUT-20 / Québec**
- Prendre la sortie **118** pour rejoindre **Boulevard Sir-Wilfrid-Laurier / RTE-116 E** en direction de **Beloeil**
- Après avoir traversé la Rivière Richelieu, **garder la droite**
- Tourner à **droite** sur la **Rue de Rouville** (pour descendre vers la rivière)
- À la lumière, tourner à **gauche** sur le **Chemin des Patriotes S** en direction d'Otterburn Park
- Continuer sur le **Chemin des Patriotes** jusqu'à la Colonie deGrandpré.

Option 2 : Tunnel L.-H.-La Fontaine

- Suivre les indications pour prendre le **Tunnel L.-H.-La Fontaine**
- Continuer sur **AUT-20 E / Autoroute Transcanadienne E**
- Prendre la sortie **113** vers **Mont-St-Hilaire / St-Charles-Sur-Richelieu / Chemin des Patriotes / RTE-133**
- À l'arrêt, tourner à **droite** sur la **Rue Brunet**
- Tourner ensuite à **gauche** sur le **Chemin des Patriotes** jusqu'à la Colonie deGrandpré.